

Conditions Spécifiques

Composante « collecte et livraison du trafic des Accès FTTH et transport multicast » de l'Offre FTTH Active

Table des matières

article 1 - objet	4
article 2 - définitions	4
article 3 - pré-requis	4
article 4 - description de la Composante Collecte	5
4.1 principes de fonctionnement	5
4.2 Collecte Ethernet	5
4.2.1 profils de CoS	5
4.2.2 niveau de service des VLAN permettant la Collecte Ethernet	5
4.2.3 niveau de Collecte Ethernet	5
4.2.4 trafic en mode Ethernet	6
4.3 le transport multicast	6
article 5 - mise à disposition de la Composante Collecte	6
article 6 - service après-vente	6
6.1 engagements de BFC FIBRE	6
6.2 information de l'Opérateur sur les Travaux Programmés	6
article 7 - modification de la Composante Collecte	6
article 8 - centralisation des commandes et de la gestion	7
article 9 - durée et date d'effet	7
article 10 - prix	7
article 11 - évolutions du réseau de BFC FIBRE	7

Annexes :

Annexe 1 – prix

Annexe 2 – Spécifications Techniques d'Accès au Service (STAS)

Annexe 3 – Bon De Commande (BDC)

article 1 - objet

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions et modalités techniques et opérationnelles applicables à la fourniture par BFC FIBRE de la composante « collecte et livraison du trafic des Accès FTTH et transport multicast » de l'Offre FTTH Active (ci-après dénommée la « Composante Collecte », l'Offre ou le Service).

Les présentes Conditions Spécifiques sont régies par les Conditions Générales « Offres Accès et Collecte Activées » (ci-après dénommées les « Conditions Générales »).

article 2 - définitions

Les termes débutant par une majuscule et non définis dans les présentes sont définis dans les Conditions Générales.

Collecte Ethernet : désigne la livraison en mode Ethernet du trafic issu des Accès FTTH activés depuis les OLT de BFC FIBRE jusqu'à un POP Opérateur.

Flux TV ou Flux TV multicast : désigne les données correspondant à une chaîne de télévision incluant les composantes audio, vidéo et de signalisation encapsulées dans des paquets IP dont l'adresse IP de destination est une adresse multicast. La chaîne de télévision est nécessairement associée à un niveau de définition.

Interface d'Accès au Service ou Interface de Service (IS) : désigne l'interface sur laquelle le service considéré est fourni à l'Opérateur, cette interface ne doit pas être confondue, par exemple, avec UNI (User Network Interface).

Optical Network Termination (ONT) : désigne un équipement de réseau optique déployé dans le logement du Client Final utilisé pour le raccordement à Internet par fibre optique jusqu'au domicile.

VLAN : acronyme désignant le Virtual Local Area Network.

VLAN ID : acronyme désignant le Virtual Local Area Network Identifier.

VPLS : acronyme désignant le Virtual Private Lan Service.

STAS : Spécification Techniques d'Accès au Service de la Composante Collecte.

Zone de couverture de BFC FIBRE ou Zone de couverture : désigne la zone arrière de couverture du routeur de collecte de BFC FIBRE situé dans un POP RIP. Cette zone arrière est constituée de NRO disposant d'au moins un OLT et dont la collecte est assurée par le routeur de collecte de BFC FIBRE. Plusieurs Zones de couverture disjointes peuvent coexister.

article 3 - pré-requis

Pour bénéficier de la Composante Collecte, l'Opérateur doit souscrire à la version à jour des contrats ou services suivants :

- contrat permettant l'accès à l'Espace Opérateurs de BFC FIBRE ;
- contrat relatif à la fourniture des e-services de BFC FIBRE :
 - o service Frontal Commande Intégré (FCI), permet de passer et suivre la commande,

- service e-SAV, permet le dépôt et le suivi des signalisations SAV, des dysfonctionnements et des anomalies.

article 4 - description de la Composante Collecte

4.1 principes de fonctionnement

La Composante Collecte est un service de collecte en mode Ethernet VPLS du trafic issu d'Accès FTTH activés.

Elle assure la livraison en mode Ethernet du trafic issu des Utilisateurs depuis des OLT de BFC FIBRE sur un POP Opérateur.

Cette livraison est effectuée dans des VLAN qui sont acheminés sur le POP Opérateur par un Raccordement Multi Services. Ce Raccordement Multi Services fait l'objet de Conditions Spécifiques distinctes faisant partie du Contrat.

La Composante Collecte n'a pas pour objet d'assurer la connexion des Utilisateurs aux OLT de BFC FIBRE, cette prestation fait l'objet de Conditions Spécifiques distinctes faisant partie du Contrat.

4.2 Collecte Ethernet

Chaque Zone de couverture de BFC FIBRE collectée est livrée sur un ou deux VLAN(s) de livraison.

BFC FIBRE crée un VLAN de livraison par Zone de couverture de BFC FIBRE entre le routeur de BFC FIBRE et l'équipement de l'Opérateur pour les flux des Accès FTTH activés.

A la demande de l'Opérateur, BFC FIBRE crée un 2^{ème} VLAN de livraison par Zone de couverture de BFC FIBRE entre le routeur de BFC FIBRE et l'équipement de l'Opérateur pour les flux des Accès FTTH activés professionnels tels que défini dans les Spécifications Techniques d'Accès au Service des Conditions Spécifiques « Accès FTTH activés » de l'Offre FTTH Active.

L'Opérateur précise dans le bon de commande, pour chaque Raccordement Très Haut Débit, le ou les VLAN-ID choisi(s) pour chacune des Zones de couverture de BFC FIBRE.

La liste des NRO ouverts à la Composante Collecte est évolutive, cette liste est disponible sur demande auprès de votre interlocuteur commercial.

4.2.1 profils de CoS

La Composante Collecte fournie par BFC FIBRE propose l'accès à quatre classes de service (CoS) :

- la classe **CRT** pour les flux de type voix,
- la classe **C1** pour les flux prioritaires de type vidéo,
- la classe **C2** pour les flux non prioritaires de type vidéo,
- la classe **C3** pour les flux non prioritaires de type Internet.

Les caractéristiques de chaque classe de service sont précisées dans les Spécifications Techniques d'Accès au Service (STAS).

4.2.2 niveau de service des VLAN permettant la Collecte Ethernet

Les VLAN transportent des flux de trafic avec le marquage de CoS (802.1p) réalisé par l'Opérateur conformément à la convention de marquage détaillée dans les STAS.

En cas de congestion du réseau de BFC FIBRE, les flux de trafic sont priorisés conformément au marquage de CoS réalisé par l'Opérateur.

4.2.3 niveau de Collecte Ethernet

BFC FIBRE propose, pour chaque Raccordement Multi Services, le niveau de collecte suivant :

- Local : livraison du trafic issu des Accès FTTH activés installés dans la Zone de couverture de BFC FIBRE où se trouve le Raccordement Multi Services raccordé au routeur de collecte de BFC FIBRE de la Zone de couverture concernée.

En option payante, BFC FIBRE propose une collecte nationale du trafic des Accès FTTH activés. Dans ce cas, le trafic des Accès FTTH activés est livré sur un site de livraison en métropole situé hors de la Zone de couverture.

4.2.4 trafic en mode Ethernet

Le trafic est livré dans la limite du débit du Raccordement Multi Services souscrit.

4.3 le transport multicast

BFC FIBRE propose, en option payante le transport multicast permettant à l'Opérateur de diffuser son bouquet TV vers ses Utilisateurs raccordés par des Accès FTTH activés pour les profils ouvrant ce service tel que défini dans les Spécifications Techniques d'Accès au Service des Conditions Spécifiques « Accès FTTH activés » de l'Offre FTTH Active.

La capacité de ce transport multicast est de 1 Gbit/s pour un bouquet de 150 flux TV.

Cette capacité pourra être augmentée par pas de 1 Gbit/s supplémentaire, dans la limite de 2 Gbit/s.

Les tarifs de cette prestation sont fournis en annexe « prix » des présentes.

article 5 - mise à disposition de la Composante Collecte

Lors de la mise à disposition du Raccordement Multi Services au titre des Conditions Spécifiques « Raccordement Multi Services », BFC FIBRE met simultanément à disposition, pour chaque Zone de couverture de BFC FIBRE dont la Collecte Ethernet est demandée par l'Opérateur pour ledit Raccordement Multi Services, un ou deux VLAN(s).

article 6 - service après-vente

6.1 engagements de BFC FIBRE

Les engagements de BFC FIBRE sont détaillés dans les Conditions Spécifiques « Raccordement Multi Services ».

6.2 information de l'Opérateur sur les Travaux Programmés

Pour assurer le maintien de la qualité de la Composante Collecte, BFC FIBRE peut être amené à réaliser sur son réseau des travaux susceptibles d'affecter temporairement le bon fonctionnement de la Composante Collecte. BFC FIBRE s'efforce, dans toute la mesure du possible, de réduire les perturbations qui peuvent en résulter pour l'Opérateur. Avant chaque intervention, BFC FIBRE transmet à l'Opérateur un préavis indiquant les dates, heures et durées prévisionnelles des travaux.

Les interruptions de service dues à des travaux qui ont été programmés par BFC FIBRE avec un préavis de l'Opérateur supérieur à 15 jours calendaires ne sont pas considérées comme incidents. A ce titre, elles ne sont pas prises en compte dans les garanties contractuelles de disponibilité ou de rétablissement éventuelles par ailleurs contractualisées par l'Opérateur et concernant la Composante Collecte.

article 7 - modification de la Composante Collecte

Pour chaque Raccordement Multi Services, l'Opérateur peut modifier le VLAN-ID du VLAN de livraison.

Cette modification est payante. Le prix est précisé en annexe « prix » des présentes.

article 8 - centralisation des commandes et de la gestion

La mise en œuvre de la Composante Collecte suppose une gestion centralisée de la Composante Collecte par BFC FIBRE et par l'Opérateur.

L'Opérateur adresse toutes les demandes concernant la Composante Collecte aux services gestionnaires désignés dans les bons de commande. L'Opérateur désigne les interlocuteurs chargés des relations avec BFC FIBRE pendant la durée du Contrat.

article 9 - durée et date d'effet

Chaque commande de la Composante Collecte est souscrite pour une durée indéterminée à compter de sa date de mise à disposition effective et sans période minimale d'engagement.

article 10 - prix

Les tarifs des différentes prestations assurées dans le cadre de la Composante Collecte sont précisés en annexe « prix » des présentes.

article 11 - évolutions du réseau de BFC FIBRE

L'Opérateur reconnaît que les réseaux de télécommunications de BFC FIBRE peuvent faire l'objet d'évolutions par BFC FIBRE, susceptibles de modifier les caractéristiques de la Composante Collecte fournie au titre des présentes Conditions Spécifiques.